



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 22/09/2016
Reçu en préfecture le 22/09/2016
Affiché le 22 SEP. 2016
ID : 039-283900017-20160913-B2016_24-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 13 septembre 2016

Délibération n° B 2016-24

Convention de partenariat avec le SICTOM de la zone de LONS-LE-SAUNIER relative au coaching d'agents et à la formation professionnelle : approbation et autorisation de signature à donner au Président

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 22/07/2016

L'an deux mille seize, le treize septembre, à quinze heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration à son Bureau ;

Vu la demande du SICTOM de la zone de LONS-LE-SAUNIER ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Madame SPECQ, directrice du SICTOM de Lons-le-Saunier, suit une formation de coaching avec L'INET (Institut National des Etudes Territoriales). Dans ce cadre, elle se devait d'avoir une collectivité s'engageant à lui confier des missions pendant et après sa période de formation. Le SDIS du JURA, voisin, interrogé, lui permet d'avoir ce terrain de mise en pratique.

La convention, que vous trouverez en annexe, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cet accord de partenariat. Elle permet à 4 ou 5 agents de bénéficier d'un accompagnement et les contreparties, sans conséquences financières directes, sont la réalisation d'actions de formation à définir (simulateur de conduite par exemple...). La convention est signée pour un an.

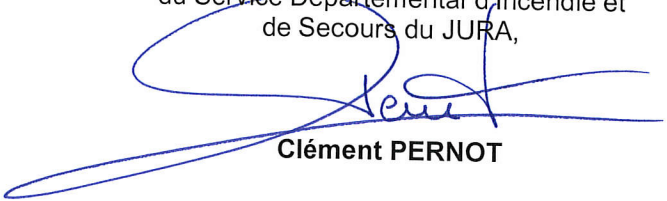
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer cette convention de partenariat avec le SICTOM de la zone de LONS-LE-SAUNIER.

DECISION N° B 2016-24 DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec le SICTOM relative au coaching d'agents et à la formation professionnelle, jointe en annexe, et autorise son Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 22 SEP. 2016
Affiché le 22 SEP. 2016
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 3ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT